

5 octobre 2026

Envoyé par courriel à : memberpolicymailbox@ciro.ca, CIRO-Reporting@asc.ca,
TradingandMarkets@osc.ca

Politique sur la réglementation des membres

Organisme canadien de réglementation
Suite 2600, 40 Temperance Street
Toronto (Ontario) M5H 0B4

Supervision du marché

Alberta Securities Commission
Suite 600, 250-5th Street SW
Calgary (Alberta) T2P 0R4

Négociation et marchés

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
22nd Floor, 20 Queen Street West
Toronto (Ontario) M5H 3S8

Objet : Lettre d'appui sur la modernisation des exigences en matière de transferts de comptes et de mouvements de comptes en bloc (Règle 4800 de l'IDPC, règle 2.12 de l'ACFM et règle 4800 de l'OCRI)

L'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) a le plaisir de fournir une lettre de soutien à l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRI) en réponse à sa récente consultation sur la *modernisation des exigences relatives aux transferts de comptes et aux mouvements de comptes en bloc (Règle 4800 de l'IDPC, règle 2.12 de l'ACFM et règle 4800 de l'OCRI)*.

L'OSBI est un organisme national indépendant sans but lucratif qui aide à régler les différends entre les consommateurs et plus de 1 500 entreprises de services financiers de partout au Canada, et à en réduire le nombre, dans les deux langues officielles. Depuis plus de 30 ans, nous offrons des services à des institutions financières sous réglementation fédérale, à des cabinets de courtage de valeurs mobilières sous réglementation provinciale et à des coopératives de crédit de partout au pays.

Depuis 2002, l'OSBI agit à titre de service de règlement des différends pour le secteur des valeurs mobilières au Canada. Depuis novembre 2020, nous avons enquêté sur plus de 285 dossiers liés à des retards de transfert, ce qui représente 7,6 % de toutes les plaintes relatives à des placements.

Plus récemment, nous avons observé une augmentation notable de ces dossiers. En 2025, l'OSBI a enquêté sur 74 plaintes liées à des retards de transfert, représentant 11 % de nos dossiers de placement et plaçant les retards de transfert au troisième rang des problèmes de placement les plus courants. Au cours des trois premiers trimestres de 2026, nous avons ouvert 69 plaintes liées à des retards de transfert, ce qui représente 9 % de tous les dossiers de placement et place les retards de transfert au deuxième rang des problèmes de placement les plus courants. Ces tendances soulignent l'incidence que les retards de transfert peuvent avoir sur les consommateurs et l'importance d'un processus de transfert de compte efficace et rapide.

En octobre 2025, nous avons soumis notre [réponse](#) à la demande de commentaires de l'OCRI sur ses propositions initiales de transfert de comptes. Dans cette soumission, nous avons appuyé les mesures qui amélioreraient la rapidité et l'efficacité des transferts de comptes tout en renforçant la protection des consommateurs. Nos principales recommandations étaient les suivantes :

- Les courtiers doivent résoudre les obstacles de façon proactive et directe, si possible, et communiquer avec les clients au besoin.
- Un délai de correction de deux jours est suffisant pour cerner, communiquer et résoudre tout obstacle au transfert.
- La période de règlement standard proposée de 10 jours est appropriée, avec la possibilité de réductions supplémentaires au fil du temps.

Nous félicitons l'OCRI d'avoir soigneusement tenu compte des commentaires des parties prenantes, y compris les recommandations de l'OSBI, lors de l'élaboration des propositions révisées. Nous appuyons les changements proposés et croyons qu'ils représentent une étape importante vers un cadre de transfert de comptes plus efficace et axé sur les consommateurs.

En particulier, nous appuyons l'approche de l'OCRI visant à dégrouper les échéanciers pour chaque étape clé du processus de demande de transfert et de règlement, ce qui permettra de clarifier les responsabilités des sociétés cédantes et destinataires. Nous croyons que cette approche favorisera des pratiques de transfert plus cohérentes, réduira les retards et améliorera les résultats pour les consommateurs.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de participer à cette importante consultation. Nous serons heureux de fournir d'autres commentaires à l'OCRI en tout temps.

Cordialement,

Sarah P. Bradley
Ombudsman et chef de la direction